



**CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTE DES SCIENCES
ORDRE DU JOUR**

de la séance du 28 février 2018 à **17h15**
Auditoire A1S059

Présents : D. Picard, D. Buchs, T. Soldati, S. Rudaz, C. Bonvin, Y. Velenik, P.-Y. Morgantini, X. Perret, L. Guénée, S. Gariglio, C. Egger, S. Fischer, L. Hyvarinen, L. Truscello, J. Moser, S. Muller, A. Castillo.

Invités : J. Lacour, M. Gander.

1. Excusés et invités

Excusés : T : Bürgi, E. Huysecom, C. Charbonnel, S. Rudaz, L. Caricchi, R. Lutz, L. Marques.

Invités : S. Berthet, M. Oris, M. Schaub, J. Lacour, A. Salzmann, J.-L. Veuthey

2. Présentation de la charte de qualité par le Secrétaire général Stéphane Berthet

Bien que la charte ait déjà été acceptée, Stéphane Berthet vient la présenter aux membres du Conseil participatif de Faculté. Il précise que cette charte a été élaborée par le Bureau Qualité et par un comité réunissant des représentants de tous les corps. Il remercie ceux qui ont des remarques de les transmettre au secrétariat du Décanat qui les lui fera suivre.

3. Présentation du Règlement d'organisation des centres interfacultaires par le Vice-recteur Michel Oris

Le Vice-recteur Oris présente le RO des centres interfacultaires, il indique qu'il y a en tout 13 centres interfacultaires dans toutes les facultés sauf la FTI. L'idée était d'avoir une unité de doctrine et d'éviter les tensions entre les facultés notamment eut égard à des problèmes en lien avec le droit du travail. Le RO a été voté positivement par 7 des 8 facultés et la Faculté des sciences est la dernière à voter sur ce point.

D. Picard remarque que IGE3 ne figure plus dans le nouveau règlement et déplore que celui-ci soit trop compliqué et selon lui inadapté. Il ajoute qu'il craint que celui-ci n'engendre une trop grande rigidité.

Le Vice-recteur Oris répond que le règlement est sans doute imparfait mais qu'il répond à une situation actuelle chaotique qui ne pouvait plus durer. Il ajoute que les propositions internes peuvent lui être transmises et qu'elles seront acceptées. Il rappelle que les doyens de toutes les facultés siègent au conseil. Enfin il précise que les centres interfacultaires sont déjà dirigés par le Rectorat qui veille à leur bien-être et que pour ce qui concerne le règlement et les décisions y relatives, l'accord de l'Assemblée est requis et il n'y a donc pas de crainte à avoir pour ce qui concerne une éventuelle rigidité.

Soumis au vote, le RO est accepté (7 oui, 11 abstentions, 3 non).

4. Présentation du service ADEVEN par Mme Mallory Schaub

La présentation PPT projetée est annexée au présent procès-verbal.

Suite aux remarques des étudiants du Conseil participatif de Faculté, M. Schaub vient aujourd'hui dans le but de fournir une information la plus détaillée possible et répondre à leurs questions.

Après la présentation, L. Hyvarinen indique que les étudiants souhaiteraient avoir un rapport qui leur donne la note des enseignants sur 5 ans. M. Schaub répond que pour le moment ces résultats sont transmis aux enseignants et au Doyen, mais pas aux étudiants et recommande que les étudiants aient une discussion ouverte sur ce point avec le Doyen.

Les étudiants demandent combien il y a d'évaluations volontaires demandées par les enseignants par année. M. Schaub répond qu'il y en a en tout 200 par an, dont 3 en Faculté des sciences.

Y. Velenik estime que les consignes sur les questionnaires ne sont jamais claires et que les questions sont inutiles. En outre il déplore le fait que les enseignants qui ont moins de 5 étudiants ne soient pas évalués. M. Schaub indique qu'il existe la possibilité d'organiser des focus groups avec un rapport qui peut être ensuite transmis aux enseignants. Y. Velenik répond qu'il serait nécessaire d'obtenir au moins les commentaires des étudiants.

S. Fischer demande si une moyenne et des commentaires pourraient être transmis aux étudiants, M. Schaub répond que le système ne permet pas cela.

Le Doyen précise que le Décanat reçoit les tableaux de bord du Rectorat et a accès à la moyenne par faculté et par section. Il interpelle chaque section en demandant des explications et des réponses par rapport à la moyenne obtenue et par rapport aux cours jugés insatisfaisants.

Le Doyen remarque qu'il trouverait plus pertinent d'utiliser une échelle de satisfaction comprise entre 1 et 6 plutôt qu'entre 1 et 4, pour que cela soit similaire au système de notes et que les collègues aient une meilleure perception de la satisfaction.

A. Salzmann profite pour répondre à D. Picard qui avait remarqué qu'il n'avait pas accès à toutes les moyennes des enseignants de Biologie. Cela s'explique car certains enseignants de la Biologie sont administrativement rattachés à la Faculté et pas à la Section. Elle propose que D. Picard la contacte avec une liste afin qu'ils regardent ensemble cela en détails.

L. Truscello estime que l'évaluation des enseignements n'est pas idéale car elle ne reflète pas le ressenti des étudiants. Selon lui, certaines questions sont inutiles et il serait préférable de proposer l'ajout de commentaires à la fin du questionnaire. Il ajoute que la Commission des enseignements de la Physique a fait circuler un sondage auprès des étudiants. Les résultats seront transmis à M. Schaub, ils montrent que 40% des étudiants sont insatisfaits des questionnaires ADEVEN.

M. Schaub répète que le service SEA ne peut pas communiquer les résultats aux étudiants et qu'il est dès lors difficile pour leur service d'agir. La démarche doit venir des enseignants. Une enquête auprès d'eux pourrait être faite sur les pratiques actuelles et les raisons de leurs freins à communiquer leurs résultats.

J.-P. Wolf pense que seuls les étudiants insatisfaits s'expriment par le biais de ces questionnaires. Il pense que le plus important ce sont les remarques et aimerait qu'elles soient transmises aux enseignants plus tôt dans l'année plutôt qu'à la fin, sinon elles ne bénéficient pas aux étudiants de l'année en cours d'évaluation. T. Soldati ajoute que parfois les évaluations sont envoyées trois mois avant le dernier TP. Il souligne qu'il serait bien d'avoir des informations détaillées (numéro du cours, quel TP).

Il est remarqué que si les enseignants sont guidés, qu'en est-il des étudiants ? Il serait important pour eux d'avoir des lignes directrices claires. M. Schaub répond qu'une vidéo explicative est comprise sur la page web du service. L. Hyvarinen pense qu'il serait bon qu'il y ait des guidelines également pour les commentaires, de sorte que ceux-ci soient utiles.

Le Doyen rappelle que du côté du Décanat, les commentaires – y compris pour les cours les plus faibles – sont imprimés et lus par la commission de renouvellement, beaucoup plus que les critères numériques. La recherche et l'enseignement sont regardés de très près. Les enseignants mal évalués reçoivent la recommandation de se faire soutenir par ADEVEN.

S. Fischer répète qu'une refonte est nécessaire. L'impression est que trop peu d'étudiants répondent aux questionnaires.

M. Schaub répond que la collaboration des enseignants est nécessaire pour encourager les étudiants à répondre aux questionnaires.

Le Doyen remercie M. Schaub pour son travail et sa présence au Conseil participatif de Faculté.

5. Présentation de M. David Cimasoni :

- **modification du règlement et plan d'études du Bachelor en mathématiques**
- **modification du plan d'études du Master bi-disciplinaire mineure mathématiques**
- **abrogation du Bachelor en mathématiques et sciences informatiques**

La présentation projetée est annexée à l'ordre du jour de la présente séance.

D. Buchs estime qu'on aurait pu garder la formation bachelor MATH / DINFO et la modifier plutôt que de la supprimer. D. Cimasoni répond qu'on n'a pas réussi à la modifier pour l'instant, mais une nouvelle version sera

présentée par la suite.

L. Truscello remarque que le programme en algèbre est léger pour des étudiants de mathématiques. Il remarque par ailleurs qu'il n'est maintenant plus possible de compenser d'autres cours avec de la philo, car on considère que les bases sont acquises. Il souligne en outre que si les notions théoriques sont maîtrisées, ce n'est pas le cas des méthodes calculatoires.

C. Renner indique que ces modifications sont compatibles avec les exigences du DIP pour permettre d'enseigner par la suite.

Soumises au vote, les propositions sont acceptées :

- modification du règlement et plan d'études du Bachelor en mathématiques : 15 oui, 2 abstentions
- modification du plan d'études du Master bi-disciplinaire mineure mathématiques : 15 oui, 2 abstentions
- abrogation du Bachelor en mathématiques et sciences informatiques : 10 oui, 1 non, 5 abstentions

6. Annonce des divers

7. Adoption des procès-verbaux du 20 décembre 2017 et du 10 janvier 2018 (séance extraordinaire)

Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité (17 oui)

8. Communications du Président

A. Castillo annonce avec émotion qu'il arrête sa thèse et quitte sa fonction de Président du Conseil participatif de Faculté pour des raisons personnelles. Le nouveau président devra être élu à l'occasion de la prochaine séance, qu'A. Castillo présidera pour la dernière fois. Il en profite pour remercier avec ferveur tous ceux qui l'ont aidé durant ses études, notamment J. Lacour, C. Renner et T. Soldati.

9. Communications du Doyen

- Le Pr Wolf a reçu le Prix Zeiss 2018.
- Le Pr Udry a été nommé membre scientifique de la Délégation de la Suisse au conseil de l'ESO. (La Délégation se compose de 2 personnes: le membre politique, l'Ambassadeur Bruno Moor du SEFRI et un scientifique).
- Attestations de direction de thèse : il a été décidé d'ajouter la signature du Directeur de Département et lorsque c'est adéquat, celle du Directeur de l'Ecole Doctorale.
- Doctorats mention interdisciplinaires : dorénavant, les présidents des sections concernées devront approuver la soutenance des thèses et leur signature devra figurer sur le courrier.
- SCORE :
Le Doyen remercie tous ceux qui ont participé au travail relatif à SCORE. Il semblerait que l'exercice SCORE soit favorable aux fonctions scientifiques et plutôt proche d'un statu quo pour les fonctions administratives. Mais la Faculté continuera à défendre chaque dossier.
- Règlement des prix étudiants :
Le Doyen attire l'attention des membres sur le fait qu'il est très important de respecter scrupuleusement les règlements relatifs aux prix. En cas de questions, ne pas hésiter à contacter le Vice-doyen Gander et le secrétariat étudiants.
- Etude « et si tout était à refaire... »
Une nouvelle étude de l'OVE est parue et a été examinée par le Vice-doyen Gander et le Conseiller aux études, le Dr Chillier. Ce dernier fera un retour sur ce point au prochain Conseil participatif de Faculté.
- Le Doyen indique que la Commission d'égalité va proposer plusieurs candidatures pour l'appel à un profil de femme remarquable. Les candidatures proposées sont les Professeures R. Durrer, S. Citi et P. Nowak. Le Doyen a rajouté la candidature de la Vice-doyenne B. Galliot.
- Le Doyen explique qu'il y a une pratique chez les étudiants, notamment en droit et en médecine, qui consiste à revendre leurs prises de notes. Le Doyen explique que l'enregistrement sauvage des cours est illégal contrairement à la revente de prise de notes. L'enseignant ayant autorisé la mise en vente des notes de cours

ne peut être inquiété en cas de litige sur le contenu. Le Doyen indique que la Faculté de médecine tolère cette pratique, mais interdit d'en faire de la publicité via les canaux facultaires (pas d'Uniliste, pas de publicité dans le bâtiment). L'association des étudiants de la Faculté de droit s'autofinancerait grâce à ces ventes. Le Décanat souhaite être informé de si cette pratique est en vigueur en Faculté des sciences et demande à ce que l'accord du professeur concerné soit obtenu avant que les notes circulent.

- Le Doyen rappelle que les armes à feu sont interdites sur le lieu de travail. Il rappelle que les cas doivent être déclarés immédiatement auprès de STEPS M. R. Maion, l'administrateur de la Faculté et les Ressources humaines.
- Le forum My Science Career Days aura lieu prochainement. Le Doyen encourage les étudiants à y participer et leur rappelle qu'ils doivent signaler leur éventuelle absence à un atelier où ils se seraient inscrits.
- Le dossier sur l'expérimentation animale est suivi par Mme Laufer et M. Cattaneo. Le Doyen donnera des nouvelles lors d'une prochaine séance et confirme que le Conseil d'Etat a refusé d'entrer en matière sur ce sujet, ce qui est une bonne nouvelle.
- Le Doyen indique que la partie française du site Web de la Faculté est quasiment prête, la version anglaise ne l'est pas encore. La page d'accueil sera prête d'ici le mois de mars.
- Le Doyen a proposé au Rectorat le choix de l'année passée, à savoir Mme Fabiola Gianotti, Directrice générale du CERN pour la Section de physique. Il est coutume de proposer un deuxième choix d'une autre section. Le Doyen contactera la section concernée après avoir vérifié le tournus.
- Le total des charges représente un montant négatif de CHF 224'000.- qui est couvert par les recettes, générant ainsi une économie involontaire de CHF 214'000.- représentant un taux d'utilisation du budget facultaire de 99.8%. Pour les Overheads, le montant définitif est très proches de ce qui avait été annoncé précédemment avec une légère diminution de CHF 16'000.-.

10. Proposition de modification du règlement et plan d'études du Bachelor en biologie

Au vu de l'heure tardive, le point est reporté à la séance suivante.

11. Proposition de modification du règlement du Master en sciences de la Terre

L'exposé des motifs est présenté par E. Samankassou.

Soumise au vote la proposition est acceptée (17 oui).

12. Proposition de modification du plan d'études du Master en sciences de la Terre

L'exposé des motifs est présenté par E. Samankassou.

Soumise au vote la proposition est acceptée (17 oui).

13. Proposition de modification du règlement et plan d'études du Bachelor en sciences pharmaceutiques

L'exposé des motifs est présenté par J.-Luc Veuthey.

Soumise au vote la proposition est acceptée (17 oui).

14. Divers

15. Conclusion

16. Apéritif

Prochaine séance : 25 avril 2018

Axel Castillo, Président

Après la séance, merci de remettre vos corrections manuscrites des règlements à la secrétaire ayant pris le procès-verbal, Lisette MARQUES LAMEIRA ou Gaele AUGÉ-FREYTAG, (ou lui envoyer par courrier interne)